

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> février 2024**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2024\_006**

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :  
18

Date de publication : 8 février 2024

Le 1<sup>er</sup> février 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD,  
Mme ROUSSEAU, Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE,  
M. BILLET, Mme COUDERT M. GORNEAU, M. PERREIRA-  
GONCALVES, M. LECOMPTE, M. DELECOLLE,

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. BIOT, Mme BIOT FLORIMOND,  
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. SERRE,  
M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

M. LECOMPTE et M. PERREIRA GONCALVES ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**Annulation partielle facture eau potable : participation fuite**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 dite « Loi Warsmann »,

Vu le Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 portant application de la Loi dite « Warsmann »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2224-12-4

Vu le contrat de concession en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 pour la gestion de l'assainissement de Saint Florentin par VEOLIA,

Vu la convention pour assistance aux consommateurs en eau potable de la commune de St Florentin signée avec VEOLIA le 06 juillet 2021,

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT la demande exceptionnelle de Madame Paula XIMENES, abonnée florentinoise au service de distribution d'eau potable, sollicitant l'annulation partielle de sa facture d'eau pour sa résidence principale au 18 rue de la Prairie – Les Buissons, celle-ci établissant une consommation cumulée au 07/11/2023 de 296 m<sup>3</sup> et ce, suite à une fuite réparée depuis,

CONSIDERANT la bonne foi de Madame Paula XIMENES et sa consommation habituelle en deçà de 24 m<sup>3</sup>.

Contenu de la proposition :

Il est proposé de faire bénéficier à Madame Paula XIMENES du dispositif Warsmann, de sorte à lui facturer uniquement le double de sa consommation habituelle soit 48 m<sup>3</sup>

*Le Conseil Municipal à l'unanimité,*

- **DECIDE** de faire bénéficier à Madame Paula XIMENES du dispositif Warsmann sur la facture de fourniture du 07/11/2023, de sorte à ce que ne lui soit facturé uniquement le double de sa consommation habituelle, soit 48 m<sup>3</sup>.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 8 février 2024  
Le Maire, Yves DELOT,

